

Paris, le 5 mars 2025

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la réunion du Comité syndical se tiendra :

Le 17 mars 2025 à 9h30

au siège de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées
47 bis rue des Vinaigriers – 75010 Paris (bâtiment au fond de la cour – 1^{er} étage)

Le dossier du Comité syndical est disponible dans votre espace membres (site internet du Syndicat connexion avec votre adresse mail et votre mot de passe)

L'ordre du jour est le suivant :

I - Comité syndical (socle commun)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024

2. Délibérations :

- Approbation de la séance à huis-clos pour la tenue du Débat d'orientation budgétaire et pour les échanges sur les suites à donner à l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris dans le cadre du contentieux avec la société Autolib'
- Avis rendu par le CST placé auprès du CIG petite couronne sur le RSU (Rapport Social Unique) 2023
- Rendu compte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de compétence
- Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire

II - Points divers :

- Echanges sur les suites à donner à l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris dans le cadre du contentieux avec la société Autolib'
- Evolution de la qualité du service Vélib' Métropole depuis 2021 et étude des tarifs Vélib'
- Liste des marchés d'une valeur de plus de 40 k€ attribués en 2024

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président,

Yvain Raifaud